



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL

du 18 novembre 2022

Délibération n°DE202211086 : Promotion interne –

RAPPORT du PRÉSIDENT

Mme [redacted] a intégré les services du SIEA le 11 octobre 2010 en qualité de Chargée de communication.

Après sa réussite à la sélection professionnelle d'accès au grade de Rédacteur territorial et sa titularisation, Mme [redacted] a été promue « Chargée de Mission Usages et Services Numériques » poste à enjeu stratégique qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Il est à noter que Mme [redacted] s'est totalement investie dans son poste de chargée de communication et qu'à ce titre, elle a su mener à bien l'ensemble des missions qui ont pu lui être confiées.

Au regard de ces succès, il lui a donc été confié la mission « Usages et Services Numériques », en qualité de Responsable de service, avec l'élaboration du schéma directeur pour les communes et intercommunalités du Département de l'Ain.

Il est également lieu ici de rappeler les enjeux relatifs à cette mission tant pour le SIEA et que pour l'ensemble des Collectivités du Territoire et les compétences d'analyse, de gestion de projet et des techniques du numérique nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

Mme [redacted] participe à l'ensemble des réunions internes, aux comités de direction et élabore notes et comptes-rendus à destination du Président et de la Directrice Générale des Services en lieu avec de nombreux services de l'État, dont la Préfecture.

Dans le cadre de son poste de Responsable de service « usages et services numériques », elle assume le déploiement des conseillers numériques pour favoriser l'inclusion numérique des Aindinois. Ce défi accompagné par l'Etat au travers de France Services conduit notamment, Mme [redacted] a assuré le processus de recrutement, de formation et de déploiement des conseillers numériques, ainsi qu'à l'encadrement de ce nouveau personnel.

Pour l'ensemble de ces missions elle fait preuve d'une disponibilité et d'une capacité d'organisation remarquable et remarquée par ses interlocuteurs internes et externes au SIEA. Mme [redacted] a également su démontrer ses qualités professionnelles, son sens du service public et sa maîtrise dans la conduite de projet multidisciplinaire et d'envergure.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, que je vous propose de promouvoir Mme [redacted] au grade de « Attaché Territorial » au titre de 2023, sous réserves que sa candidature soit inscrite sur la liste d'aptitude dressée par la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain (CDG01).

Aussi, je vous serais reconnaissant, mes chers collègues, de bien vouloir vous prononcer sur cette demande de promotion interne.

* * * *

DÉCISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable pour promouvoir Mme [redacted] au grade de « Attaché Territorial » au titre de 2023, sous réserves que sa candidature soit inscrite sur la liste d'aptitude dressée par la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) pour un effet au 1^{er} janvier 2023 ;
- Dit que cette décision devra être transcrite dans le tableau des Emplois qui sera réalisé pour le Budget primitif 2023.

Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Béatrice DALMAZ et Joël PRUDHOMME.

Secrétaire de séance : Alexis MORAND.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le